

CM 2022-01-27/08 Modification de programme et crédits de paiement - AP/CP n°1 –
Sécurisation des bâtiments communaux

Vous abandonnez un contrat triennal pour la mise en sécurité des bâtiments.

Vous nous expliquez que les services techniques peuvent prendre en charge une grande partie de ces travaux.

Si tel est le cas pourquoi souhaitez-vous le confier à des prestataires externes avec qui vous avez signé ce contrat de 918 000 € et déjà versé 257 000 € ? manque de confiance envers vos services ?

Plus vraisemblablement, je suis convaincu que vous vous inscrivez dans la lignée de ces maires qui veulent marquer leur passage par la construction d'un bâtiment pharaonique. Pour vous, il s'agit du pavillon associatif de 1,3 M€.

Vous donnez l'impression que c'est le principal projet qui vous tient aujourd'hui à cœur, que vous savez que la commune n'a pas les moyens de le financer et que vous êtes prêt à sacrifier la sécurisation des bâtiments publics sur l'autel de ce qui ressemble fort à une poussée mégalomane.